Les Pays-Bas vont rétablir le délit d'insulte à la religion

12/11/2008 à 12h31

Lu dans Le Monde :

Les autorités, soucieuses d'apaiser les relations entre les Néerlandais de souche et l'importante communauté musulmane, avaient évoqué à plusieurs reprises l'idée d'en revenir au délit de blasphème. (…) Un savant compromis élaboré par Ernst Hirsch Ballin, ministre chrétien-démocrate de la justice, a été négocié. Il se solde par l'abandon d'un article de loi adopté en 1932 et censé, à l'origine, protéger les chrétiens contre une campagne antireligieuse lancée par les milieux communistes. Cette disposition avait été abandonnée en 1968 à l'issue d'un procès visant un écrivain qui avait évoqué son attirance sexuelle pour un dieu qu'il comparaît à un âne.

M. Hirsch Ballin a, en contrepartie, proposé d'étendre désormais la notion de discrimination afin de mieux protéger les croyances religieuses. Au passage, il a assuré que les humoristes et les journalistes ne devaient pas "avoir peur". "Hormis Dieu, on ne pourra plus non plus insulter Allah ou Karl Marx", ricane une responsable du parti écologiste GroenLinks.

Source

Merci à artichaud